

Construire un argumentaire inspiré des droits de la personne pour l'équité de l'accès à l'apprentissage précoce inclusif

David Philpott, Ed.D., chargé de recherche

Atkinson Center & Memorial University, Canada

Février 2025

Introduction

Un apprentissage de qualité, c'est un apprentissage inclusif. C'est un apprentissage qui garantit que chaque enfant, indépendamment de ses différences, de sa culture, de sa langue, de ses aptitudes ou de ses moyens, a pleinement accès et participe pleinement à des activités basées sur le jeu en compagnie de personnel confiant. C'est un apprentissage qui garantit que chaque éducateur de la petite enfance est respecté, qu'il bénéficie de l'égalité des chances et qu'il est rémunéré pour son travail. Malheureusement, ce n'est pas la réalité pour de nombreux enfants et éducateurs¹. Alors que l'importance de l'éducation précoce est bien reconnue, un appel à l'inclusion, basé sur l'argument des droits de la personne, est en train d'émerger. L'on suggère une articulation beaucoup plus large de l'inclusion, ancrée dans les lois en matière de garde

d'enfants, elles-mêmes harmonisées aux lois sur les droits de la personne. Le présent article explore ces arguments et explique les raisons pour lesquelles il est de plus en plus important d'en tenir compte.

Sujet

Les résultats équitables des programmes d'éducation préscolaire doivent s'inscrire dans le cadre des conceptions contemporaines de la diversité dans un monde de plus en plus défini par la mondialisation, les migrations et le pluralisme. L'évolution de l'éducation inclusive au Canada reflète les tendances internationales et l'évolution des normes sociales, qui sont passées de la ségrégation à l'intégration; elle remet les préjugés en cause et ouvre les écoles et les salles de classe à tous les enfants, quels que soient leurs besoins individuels. Aujourd'hui, la loi prévoit la scolarisation obligatoire à partir de l'âge de 5 ou 6 ans, selon la province ou le territoire. Les politiques et les pratiques sont bien ancrées, et les écoles prennent en compte les différences individuelles et font participer les familles à la planification et à la prestation de services de manière collaborative. Malgré le fait que chaque système comporte ses nombreux enjeux, le droit légal de chaque enfant à être pleinement inclus et engagé dans l'éducation publique est incontestable. Pour ce qui est de l'éducation préscolaire, cependant, le contexte est bien différent.

Problèmes

Le Canada est signataire des chartes internationales des droits de la personne, qui servent à lutter contre la discrimination. Ces chartes ne concernent pas les enfants inscrits dans les programmes de la petite enfance, ce qui permet aux prestataires de tels services de trier les listes d'attente et d'éviter les enfants ayant des besoins perçus². De plus en plus de voix s'élèvent pour prôner l'harmonisation de la réglementation en matière de garde d'enfants avec les conventions des Nations Unies³.

Contexte de la recherche

Si les accords pancanadiens sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants ont donné la priorité à une plus grande inclusion des enfants marginalisés, la mise en œuvre demeure inégale. L'équité, la diversité et l'inclusion font partie intégrante du tissu institutionnel canadien et sont inscrites dans la quasi-totalité des politiques et pratiques publiques. Le Canada s'enorgueillit d'être une société multiculturelle dont la constitution est basée sur la Charte des droits et libertés.

⁴ Pourtant, la discrimination continue de prospérer dans la plupart des aspects de la vie de la

population canadienne⁵, alimentée par la montée du conservatisme politique et du populisme⁶. Cette discrimination a souvent des répercussions sur les enfants qui fréquentent les programmes d'éducation préscolaire et sur le personnel qui y travaille⁷.

Questions clés de la recherche

1. Quelles politiques et normes internationales portent sur l'inclusion lors des premières années de la vie?
2. Comment peut-on élaborer et mettre en place un argumentaire fondé sur les droits de la personne en faveur de l'inclusion totale pendant les premières années de la vie, afin d'influencer les politiques et les pratiques en la matière?

Résultats de la recherche

Le droit de l'enfant à l'éducation est reconnu par les conventions et documents internationaux, notamment la *Déclaration universelle des droits de l'homme* (1948)⁸, la *Convention de l'UNESCO concernant la lutte contre la discrimination dans le domaine de l'enseignement* (1960)⁹, la *Convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant* (1989)¹⁰ et la *Convention relative aux droits des personnes handicapées* (2006)¹¹. Les objectifs internationaux en matière d'éducation et de développement ont été exprimés dans la *Déclaration sur l'éducation pour tous* de l'UNESCO (1990)¹², la *Déclaration de Salamanque et cadre d'action pour les besoins éducatifs spéciaux* (1994)¹³, les *Objectifs du millénaire pour le développement* (2000)¹⁴, les *Objectifs de développement durable* (2015)¹⁵ et l'*Engagement de Cali envers l'équité et l'inclusion dans l'éducation* (2019)¹⁶. Ces documents soulignent la dignité humaine des enfants, mais ils ne fournissent que peu d'indications sur la mise en œuvre effective de la politique de protection des populations vulnérables¹⁷.

De plus en plus, l'inclusion passe du simple placement de l'enfant dans un programme à la reconnaissance du droit de l'enfant à une participation véritable. En Europe, la *Stratégie de l'UE sur les droits de l'enfant* et la *Garantie européenne pour l'enfance* (2021) fournissent un nouveau cadre politique global de l'UE visant à assurer la protection des droits de tous les enfants et à garantir l'accès des enfants vulnérables aux services de base¹⁸. En particulier, l'UE a défini qu'un programme d'apprentissage précoce de haute qualité prend la diversité en compte¹⁹. La *Garantie européenne pour l'enfance* a été adoptée dans le but de veiller à ce que chaque enfant de l'UE exposé à un risque de pauvreté ou d'exclusion sociale ait accès aux droits les plus fondamentaux

que sont les soins de santé et l'éducation.²⁰ Elle se fonde sur l'idée que l'accès universel est crucial si l'on veut garantir que tous les enfants partent avec les mêmes chances, y compris ceux qui souffrent d'exclusion sociale en raison de la pauvreté ou d'autres désavantages. L'un des *pilliers européens des droits sociaux*²¹ définit l'apprentissage des jeunes enfants comme englobant l'accueil de jour en centre et en milieu familial, privé et public, préscolaire et préprimaire, où chaque enfant a un droit fondamental à un apprentissage précoce abordable et inclusif.

L'Irlande est un exemple de pays ayant intégré cette vision. Un programme politique en faveur de l'apprentissage précoce inclusif y a été adopté dans le cadre d'une stratégie pangouvernementale. Le programme couvre les années 2019-2028; l'Irlande s'y engage à améliorer l'accès, le caractère abordable et la qualité de l'apprentissage des jeunes enfants. Les éléments clés du programme sont la professionnalisation de la main-d'œuvre dans le domaine de l'éducation de la petite enfance, l'augmentation du financement et la mise en place de programmes d'enseignement et de cadres de travail de qualité. L'Irlande a publié une charte et des lignes directrices en matière de diversité, d'égalité et d'inclusion pour l'éducation et la protection de la petite enfance (*Diversity, Equality and Inclusion Charter and Guidelines for Early Childhood Care and Education*^{22,23}), qui incluent un ensemble de principes d'inclusion comme base pour le perfectionnement des compétences et de la pédagogie des enseignants. Ces principes comprennent notamment un soutien et une expertise spécialisés par le biais d'équipes multidisciplinaires et des liens plus étroits avec le système scolaire, en particulier dans le cas des populations marginalisées²⁴.

L'UE a élaboré deux principales ressources : une boîte à outils qui comprend un ensemble d'initiatives politiques inclusives, de solutions pratiques et de mesures visant à inspirer la création de conditions appropriées au profit de tous les enfants et de toutes les familles²⁵; et des lignes directrices en matière de recrutement, de formation et de motivation d'une main-d'œuvre qualifiée²⁶.

L'argument des droits de la personne en faveur de l'équité s'appuie sur 70 ans de recherches empiriques qui permettent de trancher tout débat sur le fait que le développement neuronal des jeunes enfants est facilité par la participation à un apprentissage précoce de qualité, grâce à un renforcement de l'alphabétisation, du langage, de la régulation comportementale et des aptitudes sociales²⁷. Ces avantages sont particulièrement évidents chez les enfants marginalisés, pour lesquels l'équité est rarement atteinte. L'apprentissage de qualité réduit considérablement l'orientation des enfants vers des programmes d'éducation spécialisée et diminue le besoin de

soutien de ceux qui nécessiteront des mesures d'adaptation et une planification individualisée²⁸. En outre, il uniformise les règles du jeu et prépare les enfants pour l'avenir; il améliore les indicateurs de réussite à long terme tels que l'obtention d'un diplôme secondaire, les études postsecondaires, les déterminants sociaux de santé et de revenu, et la participation citoyenne²⁹. Il en résulte une plus grande équité.

Lacunes de la recherche

Malgré l'éloquence de ces normes internationales en matière d'inclusion, les enfants canadiens ayant des besoins particuliers ont peu accès aux programmes de la petite enfance. La recherche doit chercher à déterminer les obstacles à l'accès et les moyens concrets de les éliminer. C'est le lien entre la recherche, la politique et la pratique qui doit établir les normes adoptées par le Canada, et ce, pour l'ensemble des enfants, et pas seulement ceux qui sont protégés par les lois sur l'éducation.

Conclusions

La perspective de l'inclusion dans la petite enfance sous l'angle des droits de l'homme suppose des résultats équitables, ainsi que des politiques antidiscriminatoires pour les éducateurs. L'équité d'accès, l'équité de participation et l'équité dans la profession se traduisent par l'équité dans la société. Les compétences professionnelles des éducateurs de la petite enfance, qui ont toujours été peu exposés aux pratiques inclusives, dépendent de l'accès à la formation professionnelle, qui leur permet de se sentir à l'aise et d'acquérir les compétences nécessaires pour comprendre, adopter et soutenir l'inclusion. Ainsi, la diversité des pratiques culturelles, des croyances et des langues est adoptée et accueillie.

Implications pour les parents, les services et les politiques

Placer les enfants sur un pied d'égalité n'est pas seulement bénéfique pour ceux-ci, mais aussi pour les familles, les communautés, la société et les économies. Les enfants inscrits dans des environnements inclusifs valorisent la diversité et privilégient les communautés inclusives. L'inclusion devient la norme et une plus grande équité en est la conséquence.

L'équité existe quand chaque enfant, quels que soient ses besoins, bénéficie d'un accès total et d'une participation véritable. L'équité existe quand les éducateurs ne sont pas victimes de discrimination ou de marginalisation. Elle existe quand aucun enfant ne reçoit le message « tu

n'es pas à ta place parce que tu es différent » et quand aucune mère ne se voit contrainte de quitter son travail pour aller chercher son enfant parce qu'il a été exclu. Les éducateurs se sentent sûrs d'eux, compétents, confiants et enthousiastes à l'idée de s'occuper de chaque enfant, peu importe sa situation.

Références

1. Hope-Irwin S, Lero DS. Inclusion quality: Children with disabilities in early learning and child care in Canada. 2020. <https://specialinkcanada.org/resources/Inclusion%20Quality.pdf>. Accessed October 1, 2024.
2. UNESCO. Global Education Monitoring Report team. Right from the start: Build inclusive societies through inclusive early childhood education. UNESCO; 2021. <https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000378078>. Accessed October 1, 2024.
3. Office of the Child and Youth Advocate, Newfoundland & Labrador. *Submission to the Department of Education Regarding the Early Learning Action Plan*. July 2023. https://www.childandyouthadvocate.nl.ca/files/Submission_EarlyLearningActionPlan-July2023.pdf. Accessed October 1, 2024.
4. Government of Canada. Guide to the Canadian Charter of Rights and Freedoms. <https://www.canada.ca/en/canadian-heritage/services/how-rights-protected/guide-canadian-charter-rights-freedoms.html>. Accessed October 1, 2024.
5. Statistics Canada. Discrimination and unfair treatment. Updated August 2, 2024. <https://www160.statcan.gc.ca/good-governance-saine-gouvernance/discrimination-eng.htm>. Accessed October 1, 2024.
6. Adams M. The Northern Exception: Populism in Canada in the Age of Trump, Brexit, and COVID-19. In: Deringer L, Ströbel L, eds. *International Discourses of Authoritarian Populism*. 1st ed. New York and London: Routledge; 2022:49-71. doi:10.4324/9781003310303
7. Knowing Our Numbers. <https://knowingournumbers.ca/en/>. Accessed October 1, 2024.
8. United Nations. Universal Declaration of Human Rights. <https://www.un.org/en/about-us/universal-declaration-of-human-rights>. Accessed October 1, 2024.
9. UNESCO. Convention Against Discrimination in Education. <https://www.unesco.org/en/right-education/convention-against-discrimination>. Accessed October 1, 2024.

10. United Nations Office of the High Commissioner for Human Rights (OHCHR). Convention on the Rights of the Child. <https://www.ohchr.org/en/instruments-mechanisms/instruments/convention-rights-child>. Accessed October 1, 2024.
11. United Nations Office of the High Commissioner for Human Rights (OHCHR). Convention on the Rights of Persons with Disabilities. <https://www.ohchr.org/en/instruments-mechanisms/instruments/convention-rights-persons-disabilities>. Accessed October 1, 2024.
12. UNESCO. World Declaration on Education for All and Framework for Action to Meet Basic Learning Needs. <https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000127583>. Accessed October 1, 2024.
13. UNESCO. Inclusive Education: The Way of the Future. <https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000180629>. Accessed October 1, 2024.
14. United Nations. Millennium Development Goals. <https://www.un.org/millenniumgoals/>. Accessed October 1, 2024.
15. United Nations. Sustainable Development Goals. <https://sdgs.un.org/goals>. Accessed October 1, 2024.
16. UNESCO. Beyond Commitments: How Countries Implement SDG 4. <https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000369008>. Accessed October 1, 2024.
17. Towle H. Disability and Inclusion in Education. Canadian Centre for Policy Alternatives. June 2015. <https://policyalternatives.ca/sites/default/files/uploads/publications/National%20Office/2015/07/Disabi>. Accessed October 1, 2024.
18. European Commission. Good Governance. <https://data.europa.eu/doi/10.2838/097198>. Accessed October 1, 2024.
19. European Commission. Inclusive Education in Europe. <https://data.europa.eu/doi/10.2766/857178>. Accessed October 1, 2024.
20. European Commission. Social Inclusion and Education. <https://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=1428&langId=en>. Accessed October 1, 2024.
21. European Commission. Equal Access to Quality Education. <https://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=1226&langId=en>. Accessed October 1, 2024.

22. Irish Department of Education. Strengthening Early Childhood Education and Care in Ireland. <https://assets.gov.ie/38186/c9e90d89d94b41d3bf00201c98b2ef6a.pdf>. Accessed October 1, 2024.
23. Ring E, O’Sullivan L. Creating spaces where diversity is the norm: An innovative competency-based blended learning teacher education program in Ireland. *Childhood Education*. 2019;95(2):29-39. doi:10.1080/00094056.2019.1593758
24. OECD. *Strengthening Early Childhood Education and Care in Ireland*. Paris: OECD Publishing; 2021. doi:10.1787/72fab7d1-en
25. European Commission. Equity in Early Childhood Education. <https://data.europa.eu/doi/10.2766/399018>. Accessed October 1, 2024.
26. European Commission. Governance in Early Childhood Education. <https://data.europa.eu/doi/10.2766/489043>. Accessed October 1, 2024.
27. McCoy DC, Charles D, Yoshikawa H, et al. Impacts of early childhood education on medium- and long-term educational outcomes. *Educational Researcher*. 2017;46(8):474-487.
28. Young G, Philpott DF, Butler E, Maich K, Penney S. Exploring the impact of quality early child education on special education: Can we prevent placement in special education? *Exceptionality Education International*. 2019;29(3):6-21.
29. Macdonald A, Renner C, Alexander C, Beckman C, Stewart M. *Ready for Life: A Socio-Economic Analysis of Early Childhood Education and Care*. Conference Board of Canada; October 26, 2017.